

« *Laissez les enfants, ne les empêchez pas de venir à moi, car le royaume des Cieux est à ceux qui leur ressemblent.* » (Mt 19,14)



PAROISSE SAINT GUEN
Diocèse de VANNES
Inscription catéchèse 2026/2027

PERMANENCE D'INSCRIPTION LE 12 Septembre 2026 (Maison paroissiale)

NOM : **Prénom :**

Né(e) le : **Baptisé(e) le :** **à :** **Département :**

Adresse :

Ville : Code Postal :

École ou Collège.....Classe :

	Mère ou Tutrice	Père ou Tuteur
Nom		
Prénom		
Adresse (si différente de celle de l'enfant)		
Téléphone		
Mail familial où seront envoyées les informations en cours d'année. <u>Merci d'écrire lisiblement</u>	@.....	

Merci de préciser si vous souhaitez recevoir les mails sur une seconde adresse :

.....@.....

Inscrivons notre enfant en :

- ☐ Bon Berger I samedi matin pour les enfants de 3 à 6 ans (limité à 10 enfants)
☐ Bon Berger II samedi matin pour les enfants de 6 à 9 ans (limité à 10 enfants)

Si demande de 1ere communion présence à la catéchèse du dimanche matin indispensable.

- ☐ 1^{ère} année vers l'Eucharistie (CE1)
☐ 2^{ème} année vers l'Eucharistie (CE2)
☐ 3^{ème} année remise de la BIBLE (CM1)
☐ 4^{ème} année découverte de L'ANCIEN TESTAMENT (CM2)
☐ 5^{ème} année vers la CONFIRMATION : Profession de foi (6eme collège)
☐ 6^{ème} année vers la CONFIRMATION (5eme collège)

Demande le Baptême

☐

Demande à faire sa première communion (si pas fait en 2^{ème} année)

☐

Paroisse Saint Guen - Vannes 2026-2027

Ce document est strictement confidentiel

Je soussigné (e),
Monsieur et/ou Madame.....

Demandons à ce que notre enfant

participe aux différentes activités et aux rencontres organisées pendant l'année scolaire,

Nous nous engageons à le soutenir dans l'éducation de sa foi :

Par sa présence à toutes les séances de catéchèse

Par notre participation aux réunions de parents et aux messes en famille

Autorisons :

☐ les membres de l'équipe d'animation ou un autre parent à assurer si nécessaire le transport en voiture de l'enfant,

☐ la personne responsable ou l'animateur de l'équipe à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical que son état nécessiterait, après avis médical, et / ou à sortir l'enfant des urgences,

Merci de préciser par ailleurs tous les éléments médicaux nécessaires en cas de maladie chronique, d'allergie, de traitement en cours ou toute autre indication médicale, et donner la conduite à tenir (Toute omission de votre part ne peut engager la responsabilité des organisateurs) :.....

☐ la personne responsable ou l'animateur de l'équipe à prendre des photos de l'enfant lors des rencontres, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, et à diffuser si besoin ces photos dans le bulletin paroissial ou sur des documents paroissiaux,

☐ l'enfant à rentrer à la maison seul(e), en bus, à vélo ou à pied, à la fin des activités. *(Les animateurs sont responsables de votre enfant uniquement pendant les temps de catéchèse ou d'aumônerie prévus).* Nous nous engageons également à vérifier la présence du catéchiste avant de laisser notre enfant.

Participation financière demandée :

1 enfant : 40€ ☐ 2 enfants : 60€ ☐ 3 enfants : 80€ ☐

Pour toute question ou souci, n'hésitez pas à en parler à la personne responsable.

Fait le à

Signature du père
(ou tuteur)

Signature de la mère
(ou tutrice)

Les adresses, numéros de téléphone et adresses mail de l'enfant et des parents sont nécessaires et conservées dans le cadre de la gestion des activités pendant la durée du parcours catéchétique de votre enfant (invitations aux activités, aux messes, réunions de parents ...). Elles sont destinées au responsable de catéchèse et seront conservées trois ans après la fin du parcours catéchétique.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Association Diocésaine de Vannes – 14 rue de l'Évêché – CS 82003 – 56001 VANNES CEDEX Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.